

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## AVIS.

L'Écho de l'Ouest paraîtra demain soir mercredi, avec la date du jeudi 15 février, et continuera sa publication tous les jours de la semaine, excepté le lundi, dans cet ordre définitivement arrêté et convenu.

## LES PARTIS ET LES DRAPEAUX.

## IV

M. le comte de Chambord, dit l'Étoile, a-t-il eu raison de ne pas se plier aux exigences de ceux qui veulent lui imposer la bannière aux trois couleurs? aurait-il une place aussi haute dans l'estime publique, si on pouvait l'accuser d'avoir rejeté le glorieux drapeau de ses ancêtres pour adopter le drapeau de la Révolution?

A une époque où roi, seigneurs et peuple avaient chacun sa couleur préférée, la couleur préférée du peuple, la couleur populaire par excellence, c'était le blanc. Au XV<sup>e</sup> siècle, la France est sur le point de périr; une fille du peuple vient la sauver; elle arrive devant le roi avec la bannière du peuple, avec la bannière blanche, et c'est avec cette bannière qu'elle chasse les Anglais. Et en reconnaissance de ce grand service, en souvenir de Jeanne d'Arc, la Royauté adopte le drapeau blanc. Et c'est avec ce drapeau qu'elle achève l'œuvre de l'unité française. C'est avec ce drapeau qu'elle conquiert l'Alsace et la Lorraine. C'est ce drapeau qui nous rappelle aujourd'hui la France allant jusqu'au Rhin, la France dans la plénitude de sa puissance et de sa gloire.

Et que nous rappelle le drapeau tricolore? Il est né de l'insurrection du 14 juillet 1789 et de la prétention de Paris d'imposer ses révolutions à la France. Aux couleurs de Paris qui sont bleu et rouge, et que la plupart des révoltes parisiennes avaient adoptées pour signe de ralliement depuis Etienne Marcel, on daigna ajouter la couleur blanche, la couleur nationale. C'est sous ce drapeau que la France rompt avec la monarchie qui a fait sa grandeur. C'est ce drapeau qui flotte sur l'échafaud de Louis XVI. Nous le voyons ensuite éblouir le monde de ses gloires. Mais où nous a-t-il conduits après tant de victoires et tant de sang versé? Trois fois il nous a amené l'invasion étrangère. En 1815 il nous a fait perdre Sarrelouis et Landeau que nous avait donnés le

drapeau blanc. En 1870 il nous a fait perdre l'Alsace et la Lorraine conquises par la monarchie avec le drapeau blanc. Au point de vue de notre honneur militaire, de notre grandeur nationale, la préférence qu'on veut lui accorder sur le drapeau blanc supporte-t-elle une minute d'examen?

Est-ce au point de vue de la liberté, au point de vue de ce qu'on appelle les besoins et les tendances de la société nouvelle, qu'on veut discuter cette question de drapeau? Qu'avons-nous donc vu sous le drapeau blanc et qu'avons-nous vu sous le drapeau tricolore?

Est-ce que la France a attendu 1789 pour progresser? Est-ce que la Royauté a eu besoin d'attendre l'invention du tricolore pour abattre la féodalité et renouveler la face de la société?

Louis XVI subissait-il l'influence du tricolore quand il convoquait les Etats généraux?

Est-ce par la grâce du tricolore que la nation exprimait librement ses vœux dans ses cahiers?

Il est venu le tricolore, et pour faire quoi? Pour troubler, pour pervertir une œuvre de réforme qui pouvait s'accomplir pacifiquement, régulièrement avec le drapeau blanc, et qui, par le fait de nos révolutions, n'a abouti jusqu'à ce jour qu'à des alternatives de licence et de tyrannie.

Est-ce la liberté que le tricolore représentait sous Robespierre? Est-ce la liberté qu'il représentait sous le premier Empire? Est-ce la liberté qu'il représentait en Décembre 1851? Est-ce la liberté qu'il a représentée sous Gambetta?

Ici que l'Étoile nous permette de la féliciter de son éloquence; mais cette éternelle question du drapeau finit par nous sembler puérile. Quoi! lorsque le danger vous menace, lorsque l'Internationale est là devant vous, prête à tout brûler et à tout démolir, vous continuez à fomenter les querelles pour une question d'étoffe ou de couleur? Allons donc! Je comprends la répugnance de M. de Chambord pour le drapeau de la Révolution qui a flotté sur l'échafaud de Louis XVI et pour le drapeau de Sedan qui a traîné dans l'opprobre; mais puisque, de l'autre côté du camp monarchique, on semble y tenir encore malgré cela, que chacun fasse le sacrifice de ses goûts et de ses préférences.

Adoptez une autre couleur. Prenez le drapeau bleu, et même, — pourquoi

pas? — prenez le drapeau rouge: c'est un moyen de l'enlever à la Commune. D'ailleurs l'oriflamme était rouge, et c'était le drapeau de saint Louis.

Pour tout résumer en un mot, ce n'est pas un drapeau que la France demande, c'est un homme.

Un homme qui la relève, un homme qui mérite par ses vertus la protection du ciel et qui remette en honneur tout ce que nous avons abandonné, négligé ou perdu: la foi, la religion, l'autorité, le respect.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

## Correspondance Politique.

Versailles, 14 février.

Malgré la résistance parfaitement motivée de plusieurs de ses membres, il est probable que la commission chargée d'examiner la proposition du général Ducrot, conclura à l'autorisation des poursuites contre l'Indépendant des Pyrénées-Orientales et la Constitution.

On continue à se préoccuper beaucoup dans les cercles politiques des moyens de faire sortir heureusement le pays de l'incertitude où il se trouve plongé. Les velléités de constituer quelque chose de défini s'accroissent chaque jour davantage. Hier encore, à la réception de M. Thiers, un membre du centre droit témoignait son désir de voir l'ordre social s'affermir par l'application loyale du régime républicain. Quant au Président, sa principale préoccupation en ce moment est la libération du territoire. Il cherche avec une opiniâtreté toute patriotique une prompt solution de ce grave problème, et peut-être n'est-il pas éloigné du but.

M. le comte de Chambord quittera Frohsdorff le 25 de ce mois. Il va se rendre à Gand, qui deviendra le rendez-vous des amis et des fidèles partisans du prince. Le pèlerinage de Gand — où l'on a conservé le souvenir du séjour de Louis XVIII — n'aura pas, sous la République, les destinées orageuses du pèlerinage de Belgrave-Square; cette fois, il n'y aura pas de « flétris. »

C'est ainsi que pendant la monarchie de Juillet on avait appelé quelques Français, — l'illustre Berryer entre autres, — qui avaient franchi le détroit pour aller présenter leurs hommages au représentant de la royauté du droit divin.

Plusieurs journaux parlent d'une lettre

que le comte de Paris aurait adressée, il y a peu de jours, au comte de Chambord. Ils en citent même des passages.

Nos honorables confrères ont été dupes de quelque mystification. Nous pouvons leur affirmer que la lettre en question n'existe pas.

L'Internationale vient d'envoyer à Paris un agent muni d'instructions importantes. On nous signale entre autres la recommandation au personnel français de se trouver prêt à tout événement, en partant de ce principe que ce n'est point à Paris mais bien à Versailles que se produiront les faits intéressants. Le comité de Londres enjoint à cet effet à celui de Paris de tenir à Versailles des représentants qui l'informent immédiatement de l'état d'esprit de l'armée.

Depuis deux nuits, de fortes patrouilles exercent une active surveillance sur les diverses routes qui relient Versailles à Paris. On attribue ces précautions inusitées à la crainte qu'aurait l'autorité d'un coup de main ou d'une prise d'armes que les partis intéressés au désordre seraient disposés à tenter en ce moment.

On prétend que M. le général Trochu tente un procès à un journal de Paris qui l'a vivement attaqué la semaine dernière, et qui a durement incriminé le rôle qu'il a joué au 4 septembre.

La commission des marchés s'est réunie ce matin; elle a reçu communication de la démission de M. le général Susane; mais elle a déclaré qu'elle ne pouvait considérer cette démission comme une satisfaction satisfaisante. Le gouvernement a dû céder, — mieux eût valu le faire de suite — et M. le général Susane est relevé de ses fonctions au ministère de la guerre.

Dans huit jours, on le nommera membre du comité de l'artillerie, et tout sera dit.

Le bruit court que M. le comte de Chambord serait arrivé à Gand; beaucoup de députés se préparent à se rendre auprès de lui, lorsque la nouvelle sera certaine. C'est de Gand que nous est revenu Louis XVIII.

On parle de tentatives de débarquement de la part des bonapartistes. Le gouvernement fait surveiller très-soigneusement le Pas-de-Calais, qui vient d'élire M. Levert, et les côtes de la Normandie. Le meilleur moyen de prévenir le retour de l'empereur serait d'établir un gouvernement solide; malheureusement c'est à quoi l'on songe fort peu.

Cependant, comme je vous l'ai dit, il se fait un travail de fusion entre les divers partis monarchiques. On prépare des projets de constitution qui deviendront la base des négociations à ouvrir avec le chef de la maison de Bourbon. Si ces négociations étaient ouvertes déjà, on verrait que l'entente entre M. le comte de Chambord et la majorité de la Chambre est plus facile qu'on ne le suppose, et le jour du salut ne serait pas éloigné.

### Etranger.

MADRID, 6. — Le bruit d'une prochaine modification ministérielle prend une grande consistance, et l'on cite déjà les noms de plusieurs unionistes qui iront remplacer ceux des collègues de M. Sagasta que ce dernier se propose de sacrifier pour assurer son maintien au pouvoir.

Il est impossible que les frontéristes consentent plus longtemps à donner au cabinet un appui indispensable, sans obtenir en compensation un ou deux portefeuilles, et comme garantie un remaniement des gouverneurs de province.

La presse amie du gouvernement a été appelée à faire partie du comité central; mais elle n'a pas montré trop d'empressement pour profiter de cette réparation qu'on voulait bien lui faire; son ressentiment dure toujours.

Les radicaux se proposent de faire une tournée dans les provinces afin d'y activer la propagande. M. Martos est attendu à Séville, et M. Meret partira pour Saragosse.

Les autres chefs recevront des missions pour les villes où le parti veut conserver ou augmenter son influence.

VIENNE, 6. — Hier, le bruit courait que le succès du compromis avec la Croatie était assuré. Les journaux Deakistes annonçaient à l'unisson qu'avant-hier les négociations ont été terminées par un dîner chez M. Longay auquel assistaient M. Kerka-polgi, ministre des finances, et les délégués croates.

L'entente, à en croire ces organes, était parfaite; mais aujourd'hui tout a changé de face, et le langage du *Pester Lloyd* ne nous laisse aucune illusion sur l'échec des négociations.

Angleterre, 6. — Les télégrammes adressés de Philadelphie au *Times* à la date du 6, et de New-York au *Daily-News* à la même date, s'accordent à constater que dans les hauts cercles politiques des États-Unis, on n'espère aucunement obtenir l'indemnité demandée à l'Angleterre plutôt dans le but de flatter le sentiment populaire américain que dans l'espoir d'en encaisser le montant.

Le mémoire du gouvernement y est considéré comme le dossier d'un plaignant qui demande beaucoup pour obtenir quelque chose.

La *Gazette de Moscou* affirmait récemment que l'Allemagne aurait avant peu une force navale contre laquelle l'Angleterre seule pourrait lutter. Sans admettre tout-à-fait d'aussi grosses prévisions, nous n'hésitons pas à reconnaître que dans la Baltique la situation devient très-critique pour la Russie, la Suède et le Danemark. Les ressources immenses que possède l'Allemagne lui permettent de se créer une marine de premier ordre.

### LA LIBERTÉ POUR SOI

L'INTOLÉRANCE POUR LES AUTRES.

Décidément M. Xavier Eyma est excellent, quand il dit leur fait à messieurs de la démocratie, de la démagogie, de la..., etc., au *Siècle*, au *Radical* et à l'étonnante *République française* de M. Gambetta. Ecoutez-le.

Une chose m'a toujours étonné: c'est la passion que professent un certain nombre d'individus pour la liberté, quand elle leur est profitable, et pour l'intolérance dans tous les cas envers autrui. Cela est de règle particulièrement dans le parti démocratique et forme la base même de ses doctrines politiques. Quand on descend d'un cran l'échelle de la démocratie et que l'on arrive à la démagogie, qui lui tient de si près que c'est à peine si on les peut séparer, ces doctrines de l'intolérance envers autrui et de la liberté absolue pour soi prennent des proportions que la raison humaine ne saurait mesurer.

Nous venons d'en avoir des preuves nouvelles dans la querelle de la gauche radicale à l'occasion de l'élection de la Savoie, que la majorité a d'ailleurs validée avec un entrain fort légitime. Le *Siècle*, tout naturellement, s'en fâche. Si la *Constitution*, le *Radical*, la *République française* en sont aux gros mots à ce sujet, je n'ai pas besoin de le dire, le crime est celui-ci: l'archevêque de Chambéry, qui a charge d'âmes et qui sait à quoi tendent les républicains de la bonne école, s'est permis de recommander le candidat qui n'est point républicain. Vous voyez l'audace de ce « porte-mître! » Et le *Siècle* de s'écrier: « Oui ou non, les ministres de la religion ont-ils le droit d'intervenir dans les luttes électorales, de dicter des choix à leurs paroissiens? Cette question vaut la peine qu'on l'examine. »

Elle est tout examinée. Oui, les ministres de la religion ont ce droit, par cette raison première qu'ils sont citoyens et participent tout comme les lecteurs du *Siècle* aux petites fêtes du scrutin, et par cette autre raison que le *Siècle*, trouvant bon que ses amis interviennent dans les élections, patronnent, appuient, vantent le candidat de leur cœur, il est tout aussi bon que les ministres de la religion se permettent d'agir de la même façon. C'est tout simplement ce que l'on appelle la liberté, et le *Siècle* ne paraît pas s'en douter. Ce qu'il comprend en fait de liberté, c'est celle de n'être point contrarié dans ses aspirations; c'est le droit d'intervenir tout seul, par ses comités, par ses agents électoraux, dans le choix des députés; c'est l'outrecuidante prétention de conduire les élections à son gré. Voilà la liberté telle que l'entendent le *Siècle* et ses coadjuteurs.

Comment! des hommes viendront, envoyés on ne sait par qui, dans une contrée, y installeront un comité recruté on ne sait trop de quelle façon, en général du moins, répandront à profusion le mensonge, l'impie-té, les doctrines de l'insurrection, de la révolte, prêcheront le renversement de la société, pousseront les citoyens à s'armer les uns contre les autres, prodigueront l'insulte et l'injure à tout ce qui est honnête et respectable, organiseront des bandes de braillards et de détresseurs; — comment! dis-je, quelques hommes auront le droit de faire tout cela et pire souvent, en vue d'assurer le triomphe d'un candidat démagogue!

et l'on voudrait refuser à d'autres hommes le droit d'intervenir pour combattre ces insanités et ces misérables théories?

Comment! lorsque les amis ou les entrepreneurs d'un candidat déclareront effrontément à la face d'une contrée qu'il n'y a ni Dieu ni religion, vous aurez l'impertinence de dénier aux ministres de cette religion et de ce Dieu dont ils enseignent la foi, le droit de vous démentir! C'est plus que leur droit de le faire, c'est leur devoir. Ils manqueraient en effet à leur devoir s'ils ne confondaient pas vos exécrables doctrines. On vous laisse la liberté de régler vos petites affaires électorales sur les tables des cabarets, et vous refusez à un prélat le droit d'en appeler aux consciences de ses ouailles! On vous laisse la liberté de mentir, et vous ne voulez pas laisser aux autres la liberté de dire la vérité!

Lors même que vous persisteriez à nier que c'est la vérité irréfutable qui sort des lèvres et du cœur des ministres de la religion, vous devriez tout au moins admettre le droit de la contradiction aux affirmations que vous émettez; eh bien! ce droit, vous ne l'admettez même pas; vous n'admettez pas la liberté de la discussion; vous n'admettez aucune liberté.

Discutez-vous la qualité de vos contradicteurs? Ce sont des ministres de la religion, dit le *Siècle*, et ce titre suffit à leur refuser toute ingérence dans les affaires politiques. C'est la négation du droit civique, et le clergé n'en a point été privé; c'est la négation du droit d'éclairer les consciences, et ce droit appartient aux ministres de la religion avant tous autres. Ils éclairent les consciences en les effrayant, dites-vous? Et comment vous y prenez-vous, vous? En troublant ces consciences et en menaçant les gens. C'est votre système. On n'aura jamais assez d'armes pour vous combattre et vous abattre.

### L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE.

Voici une lettre adressée par M. Ernest de Fos au *Vrai patriote* d'Angers. Nous la reproduisons avec empressement:

« Saumur, janvier 1872.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je me permets de solliciter l'hospitalité de votre journal pour dire à vos lecteurs que l'économie politique, loin de mériter les reproches de scepticisme que ses ennemis lui adressent chaque jour, a droit au contraire à toutes les sympathies des hommes religieux et d'ordre.

« Sous l'Empire, la France était couverte de gloire, elle semblait en voie de grande prospérité. Le ciel était si serein! L'Empereur pouvait se croire le souverain du monde le plus puissant et le plus respecté; on pouvait laisser tomber dans le panier aux oublis les écrits de ceux qui ne se paient pas d'apparences.

« Les problèmes que j'apercevais et que je signalais alors se posent aujourd'hui de telle façon, que nul ne doit rester indifférent.

« Je crois que la science économique est le trait d'union entre le capital et le travail, entre le passé et l'avenir. Inspirons-nous donc des saines idées des maîtres de cette science, si nous voulons nous régénérer, si nous voulons produire, échanger, et nous libérer.

« Et d'abord, persuadons-nous bien, qu'en nous enseignant que le travail est le secret

de la richesse et de la prospérité des nations, les économistes secondent à la fois les moralistes et les ministres de la religion.

« En prêchant l'épargne, en condamnant l'intempérance et l'oisiveté stérile, en cherchant la production des richesses, l'économie politique n'a point, comme on l'affirme, de tendances matérialistes; il est bien certain que l'aisance dispose à la bienveillance et à la sympathie, tandis que la misère est trop souvent *malsuada*, comme disait naguère à ses élèves un professeur à la Faculté de droit.

« Dans ce temps de scepticisme et de corruption, juste châtement de l'anarchie des idées, c'est un économiste qui a trouvé cette belle définition du capital: travail accumulé. C'est un économiste qui nous rappelle que Celui qui a arrangé le monde matériel, n'a pas voulu rester étranger aux choses du monde social. En effet, sa Providence éclate au moins autant, si ce n'est plus, dans les lois auxquelles il a soumis les intérêts et les volontés, que dans celles qu'il a imposées aux pesanteurs et aux vices.

« Assurément, chez un peuple moins étranger que le nôtre aux saines idées économiques, il eût été impossible d'égarer l'activité nationale dans les voies rétrogrades et ruineuses où la France s'est laissée entraîner depuis vingt ans.

« Dans un temps d'épreuves comme celui-ci, permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de vous reproduire une belle page d'un économiste célèbre. Si vos lecteurs admirent cette page comme je l'admire moi-même, la France sera bientôt régénérée.

« Si les barrières factices élevées par les gouvernements entre les peuples, cessent d'entraver leurs mutuelles relations; si les produits des divers climats et des industries diverses circulaient sans obstacles, d'une extrémité du globe à l'autre, sur les mers et les fleuves affranchis; si la liberté commerciale triomphait partout des égoïstes intérêts du fisc et des monopoles privilégiés, qui doute que cette seule cause n'augmentât, dans une incalculable proportion, la richesse commune et le bien-être commun?

« La liberté du commerce, d'ailleurs, n'est pas simplement une magnifique théorie appuyée sur d'excellentes raisons, elle semble être une loi de la nature elle-même, qui, en dotant chaque contrée, chaque climat de productions qu'elle a refusées aux autres, en a rendu l'échange nécessaire, et a ainsi appelé tous les peuples de la terre à s'approvisionner mutuellement. »

« Travailler, produire et échanger, tout est là. — Les intérêts sont solidaires et harmoniques. — Dans cette dernière guerre, si notre rivale séculaire est restée neutre, c'est grâce à notre traité de commerce de 1860; qu'on le sache!

« Maintenant, Monsieur le Rédacteur, pour mettre les convictions politiques et religieuses en repos, je vous dirai, en terminant, que la science économique ne me semble toucher ni aux trônes, ni aux autels, ni aux républiques, mais qu'elle a le socialisme autoritaire et le communisme pour négation.

« On peut aussi affirmer, avec M. Metz Noblat, que l'obéissance, non-seulement aux commandements de Dieu et de l'Eglise,

mais aux conseils de la perfection évangélique, est l'unique moyen, sinon d'arriver au bonheur parfait, du moins d'atteindre le maximum de bien-être auquel il soit donné à l'homme de parvenir sur cette terre.

» Avant tout, je voulais m'attacher à enlever à l'économie politique le cachet anti-chrétien dont on l'affuble; je serais heureux de lui concilier la faveur des catholiques.

» Dans cet espoir, Monsieur le Rédacteur, je vous prie d'agréer, etc.

» ERNEST DE FOS. »

#### LE LYCÉE DE CLERMONT.

On a raconté que quatre collégiens du lycée de Clermont se sont donné le plaisir de profaner des hosties consacrées. Le jour de Noël, quatre vauriens sont allés communier, librement, volontairement, car rien ni personne ne les y forçait; ils ont gardé les hosties, et, revenus dans la cour de récréation, ils ont épuisé sur elles toutes les formes de l'outrage et de la moquerie.

Le fait a été démenti. Nous aimons mieux cela. Mais, tout d'abord et sans attendre, les journaux de la république démocratique ont pris fait et cause pour les quatre vauriens. Ce n'est pas de quoi faire honneur à la cause républicaine. Mais nous n'y pouvons rien, et les républicains ont une manière à eux de comprendre les intérêts de leur cause. Que ce soit calcul ou instinct de leur part, il faut constater ce fait: dès qu'il se produit, quelque part, un scandale, les républicains en demandent leur part. C'est leur bien, ils le prennent.

Quoi qu'ils disent pour innocenter les quatre collégiens de Clermont, ces jeunes gredins ne méritent point qu'on les excuse. A ne prendre les choses que par le côté purement humain, ils ont, au moins, fait preuve d'un incroyable mépris des choses les plus respectées de leurs semblables. S'ils sont assez malheureux pour n'avoir pas la foi, encore doivent-ils respecter la foi d'autrui. Or, leur action détestable ne peut s'expliquer que de deux manières: ou ils croyaient à la présence de Dieu dans l'hostie, ou l'hostie n'était pour eux qu'un peu de farine desséchée; dans le premier cas, ce serait donc volontairement qu'ils auraient commis un exécrable sacrilège; dans le second cas, qu'auraient-ils voulu chercher, sinon le plaisir d'insulter à la foi de leurs mères, de leurs maîtres et de leurs camarades? Et par où donc un honnête homme pourrait-il trouver, maintenant, qu'une telle action serait excusable?

#### NOUVELLES RELIGIEUSES.

Il y a quelque chose de plus pénible qu'un soldat abandonnant son drapeau, c'est un prêtre reniant la discipline de l'Église.

M. l'abbé Michaud, vicaire de la Madeleine, vient de nous donner ce lamentable spectacle. Il a écrit à l'archevêque de Paris une lettre que nous nous garderons de reproduire. M. l'abbé Michaud suit les traces du père Hyacinthe. Il se pose, en face des décisions du concile, en prêtre révolté. Il se flatte de servir Dieu, en le séparant de son Église. Tous le plaignons de toute notre âme. Mais on fera de bruit autour de ce cas isolé et plus sagement on agira. *Alas poor Yorck!* C'est un cas isolé, mais c'est un cas douloureux.

Pauvre abbé Michaud! il est loué par M.

Ch. Sauvestre, de l'*Opinion nationale*; s'il est encore catholique, il est déjà puni.

Le R. P. Ratisbonne écrit au *Vaterland* de Vienne, en date de Jérusalem, le 18 décembre:

Pendant que l'Europe est enveloppée de ténèbres, l'Orient donne de jour en jour des signes plus manifestes de son réveil. Les musulmans commencent leur mouvement vers l'Église. Ce n'est pas encore la conversion, mais c'est un rapprochement, une période de transition qui s'inaugure et qui est accompagnée de signes rappelant les miracles des premiers temps de l'Église.

Parmi les Turcs de Damas il s'est formé une secte qui gagne tous les jours plus d'adhérents dans toutes les classes de la population musulmane. Elle fait des efforts pour concilier le Koran avec l'Évangile, mais déjà l'Évangile lui paraît supérieur. La secte admet tous les dogmes, toutes les vérités de l'Église catholique. Elle a même adopté le catéchisme romain, et elle récite toutes nos prières. De plus, ces Turcs témoignent une grande dévotion pour la très-sainte Vierge, et c'est ce qui les éloigne et les distingue avantagement des protestants.

En attendant ils visitent encore les mosquées, se disent musulmans et ne se baptisent qu'entre eux. Quelques-uns ont déjà payé de leur vie leur attachement à ce nouveau dogme. Leur persécuteur le plus acharné à Damas est le fameux Ab-del-Kader, qui se montrait si sympathique aux chrétiens lors du dernier massacre.

La cathédrale de Jérusalem sera, sous peu, solennellement inaugurée. Ce grand événement aura des conséquences incalculables. Le consul d'Autriche continue, avec un zèle que rien n'arrête, la construction de l'hospice des chevaliers de Saint-Jean.

Pour les articles non signés: P. GODET.

### Chronique Locale.

#### PETITE LEÇON DE CATÉCHISME

AU COURRIER DE SAUMUR

Par un de ses compatriotes.

« Allez, a dit Notre-Seigneur en remontant au ciel du milieu de ses disciples, allez enseigner toutes les nations, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé. Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. »

Redresser les voies dans lesquelles depuis quatre mille ans l'humanité s'égare, porter la lumière de l'Évangile au milieu des ténèbres épaisses d'une immonde idolâtrie, faire éclore les vertus les plus pures et les plus héroïques au sein de la corruption la plus abjecte, quelle mission surhumaine! Et pour une telle œuvre quels ouvriers! Mais quel gage de succès, quel encouragement dans la solennelle promesse d'une assistance divine! Aussi avec quelle confiance la mission est acceptée par les disciples; avec quel dévouement ils l'exécutent, et quels résultats remarquables couronnent leurs premiers efforts! L'orage de la persécution les disperse de la ville déicide, et depuis, partout et toujours, la grande voix de l'Église publie dans l'univers entier les vérités qu'est venu révéler au monde le fils de Dieu fait homme!

Voilà la mission dont l'impunité s'obstine à méconnaître la divinité.

Or, l'impunité n'est-elle pas à son dix-neu-

vième siècle de continuelles et impuissantes tentatives d'anéantissement du Catholicisme? De cette incontestable impuissance ne pourra-t-elle jamais conclure qu'elle se heurte à ce roc de l'Évangile, roc sur lequel Notre-Seigneur a bâti son Église, figure symbolique de l'immutabilité dont il l'a dotée?

A quoi donc aboutit la permanente hostilité de l'impunité, si ce n'est à rendre de siècle en siècle plus éclatante la merveilleuse exécution de la promesse et par conséquent à confirmer la céleste origine de la mission?

Ainsi de siècle en siècle s'affermir la foi en la perpétuité de l'œuvre du Christ, et cet affermissement, Dieu, dans sa sagesse, le fait sortir des stériles efforts de l'impunité pour l'anéantir!

Voilà l'Église achevant son dix-neuvième siècle, toujours attaquée et jamais vaincue. Que dis-je? toujours victorieuse du temps et de l'espace, des hommes et des choses! Le moyen d'en douter, quand sous nos yeux se réalise si fidèlement la prédiction de sa perpétuité?

Faut-il s'étonner si, se reposant avec certitude sur les divines promesses d'une assistance qui ne lui a jamais manqué, l'Église résignée reçoit toute persécution comme le prélude d'un triomphe plus ou moins rapproché?

Dieu qui tient le temps dans sa main, Dieu patient, parce qu'il est éternel, se réserve le choix de l'heure et des circonstances où ce triomphe éclatera.

CHEVALLIER,  
ancien avocat.

La *République française*, journal du citoyen Gambetta, vient de publier une diatribe burlesque contre Monseigneur l'évêque d'Angers, à propos du cercle catholique fondé récemment dans cette ville. Vous comprenez alors que le *Courrier de Saumur*, journal du citoyen Roland, s'empresse de reproduire la susdite diatribe.

Il n'a pas toujours d'aussi belles occasions.

Ainsi voilà le monde entier prévenu par ces deux illustres personnages que le cercle catholique d'Angers est une œuvre sur laquelle on semble compter beaucoup pour créer dans l'Ouest un parti clérical très-puissant, très-discipliné, et en état d'étouffer, partout où elle apparaît, la propagande de l'idée démocratique et de l'esprit moderne.

Juste, citoyens, vous y êtes!

Le cercle catholique de Saumur et tous les autres cercles du même genre, qui vont s'établir, nous l'espérons bien, d'un bout de la France à l'autre, ont uniquement pour but d'empêcher la jeunesse française, la jeunesse chrétienne, de se fourvoyer dans vos clubs, dans vos loges de francs-maçons, dans vos sociétés secrètes, dans les tavernes et dans les bouges où vous politiguez entre deux chopas, — est-ce clair?

O Gambetta! ô Roland! que vous avez de finesse et de pénétration d'esprit!

M. le Maire de Saumur a défendu pendant les jours gras les mascarades et les travestissements.

Par décret du Président de la République française, sur la proposition du ministre de la guerre, notre compatriote, M. Charles-Ferdinand Fermé des Chesneaux, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

M. Fermé des Chesneaux, chef de bataillon dans la garde nationale mobilisée de Maine-et-Loire, lieutenant de vaisseau en retraite, a 33 ans de service et 44 campagnes.

Monsieur le Directeur,

Par suite d'un malentendu, mon nom a figuré parmi ceux des fondateurs du journal *l'Echo de l'Ouest*. — La rectification n'ayant pu avoir lieu sur ma réclamation immédiate, par suite des difficultés matérielles, je vous prie, pour éviter toutes interprétations erronées, d'annoncer à vos lecteurs que je suis resté complètement étranger à la fondation de ce journal.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

J. SANZAY.

Brezé, 9 février 1872.

#### ABATTURE.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 6 janvier au 2 février.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Remare.	»	4	»	1	7	2	»	5
2	Tessier.	»	9	»	2	»	9	36	»
3	Touchet.	»	2	»	1	2	»	20	»
4	Goblet.	»	1	»	1	1	»	4	»
5	Corbineau.	»	6	»	1	3	»	4	30
6	Laigle.	»	1	»	1	3	1	»	15
7	Prouteau.	»	3	»	1	»	»	7	12
8	Chalot.	3	3	»	»	»	»	9	20
9	Pallu.	»	4	»	»	4	2	»	42
PORCS.									
1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup>									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	»	2
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	4
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	6
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	1
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	3
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	3
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	7
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	5
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	6
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	1
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	2
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	3
13	Ruau.	»	»	»	»	»	»	»	2

Pour chronique locale: P. GODET.

### Dernières Nouvelles.

Paris, 12 février.

Dans la Corse, M. Rouher a été élu à une grande majorité.

Dans l'Eure, M. Lepouzé, républicain, a été élu par 32,000 voix contre MM. Fouquet, bonapartiste, qui a eu 20,000 suffrages, et Blosseville, monarchiste, qui en a eu 15,000.

Saint-Brieuc, 12 février.

M. Legall de Lasalle, républicain modéré, a été élu par 43,000 voix, contre M. de Kerigant, légitimiste, qui a obtenu 35,000 suffrages.

Londres, 12 février.

Le *Daily Telegraph* publie une dépêche de Berlin du 11, disant que M. de Bismark a offert aux cabinets de Londres et de Washington ses bons offices, dans le but d'amener un arrangement entre les deux nations, relativement à la demande à soumettre au tribunal de Genève.

Le bruit que l'empereur de Russie est arrivé à Nice est inexact.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine: Eroulement de la colline du Château, à Nice; les Fiancés d'Alsace; un hôtel au Caire; Scène principale de *Rabagas*, la nouvelle comédie de Victorien Sardou; les Travaux de restauration au Jardin des Tuileries; la Souscription patriotique

pour la libération du territoire français; Abbeville (trois gravures); un Souvenir de la Terreur; l'Usine de la maison L. Legrand, à Lavallois-Perret. — Rébus, Problème d'Échecs.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'Univers illustré offre à ses abonnés une **SPLENDIDE PRIME GRATUITE**, contenant en un album in-folio, relié, intitulé: LA GUERRE ET LA COMMUNE, 80 gravures avec texte descriptif.

Abonnements, pour Paris et les départements: Un an: 21 fr.; six mois, 11 fr.; trois mois, 6 fr.; le numéro de 16 pages: 35 c. — Par la poste: 40 c.

Administration: rue Aubert, 3, place de l'Opéra.

POUR ÉVITER  
**LES CONTREFAÇONS**  
DU  
**CHOCOLAT-MENIER**  
IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
le véritable nom.

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

**Marché de Saumur du 10 février.**

Froment (l'h.) 77 k. 26 06	Graine trèfle 50	—	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74 25 05	— luzerne 50	—	—
Seigle . . . . . 14	Foin (h. bar.) 780	95	—
Orge . . . . . 65 11 25	Luzerne — 780	75	—
Avoine, bar. 50 9 50	Paille — 780	73	—
Fèves . . . . . 75 12 50	Amandes . . . . . 50	—	—
Pois blancs. 80 35	— cassées 50	—	—
— rouges. 80 37	Cire jaune. 50	180	—
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—	—
Colza . . . . . 65	(52 k. 500) — à	—	—
Chenevis. . . . . 50	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	Blanc . . . . . — à	—	—
— chenevis 50	Demi-couleure . . . . . — à	—	—
— delin. 50	Brun. . . . . — à	—	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité 115 à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id. 90 à 100

Ordin., envir. de Saumur 1871, 1 <sup>re</sup> id.	55 à 60
Id. 1871, 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1871, 1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id. 2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871, 1 <sup>re</sup> id.	50 à 55
Id. 2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1871. . . . .	35 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza et environs 1871. . . . .	70 à 80
Champigny, 1871. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 140 à 200
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1871. . . . .	» à »
Varrains, 1871. . . . .	70 à 80
Bourgueil, 1871. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 80 à 100
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigné 1871. . . . .	80 à 90
Chinon, 1871. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 70 à 80
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur,  
Et de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques.

Et par licitation,

Et sur baisse de mise à prix,

**DE DEUX MAISONS**

Situées à la Croix-Verte, près Saumur.

Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> OSSANT.

L'adjudication aura lieu le jeudi 22 février 1872, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur, rue Beaurépaire.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de Saumur, en date du 14 décembre 1871, enregistré, et d'un autre jugement dudit tribunal du 27 janvier dernier;

A la requête de:

1<sup>o</sup> Prosper Fournier, charpentier, demeurant à Angers; Rosalie Fournier, épouse de Louis Gandon, scieur de long, et celui-ci par l'autorisation de sa femme, demeurant ensemble à Angers, tous deux enfants de Guillaume Fournier;

2<sup>o</sup> Pierre Fournier, demeurant à Angers, et Henri Fournier, son fils, peintre, demeurant à Angers; Louis Fournier, maçon, demeurant aussi à Angers, et Anne Fournier, épouse de M. René Pellerin, sans profession, et celui-ci pour l'autorisation de sa femme, demeurant ensemble à Angers, tous trois enfants de Pierre Fournier père, et Henri Fournier, son petit-fils;

3<sup>o</sup> Jean Fournier, charpentier, demeurant à Meslay (Mayenne), fils d'André Fournier;

4<sup>o</sup> Louis Fournier, marchand, demeurant à Nantes; Henri Fournier, marbrier, demeurant à Sablé; Eugène-Alphonse Fournier, marbrier, demeurant à Sablé, et Emile Fournier, marbrier, demeurant à Sablé, fils de Louis-Simon Fournier, qui lui-même l'est de André Fournier;

5<sup>o</sup> Louis Lefais, bourrelier, demeurant à Allonnes, fils de feu Louis Lefais;

6<sup>o</sup> Jean Lefais, gagiste, demeurant à Lucé, commune de Restigné; Pierre Lefais-Boireau, cultivateur, demeurant à Beuregard, commune de Restigné; Joséphine Lefais, épouse assistée et autorisée de Victor Gilloire, cultivateur, demeurant à Marié, commune de Bourgueil; Marie Lefais, épouse assistée et autorisée de Germain Terpreau, cultivateur, demeurant à Gizeux; Étienne Lefais, soldat au 45<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, en garnison à Bourg-en-Bresse; Charles Lefais, cultivateur, demeurant à Chevré, commune de Bourgueil, Louise Lefais, épouse assistée et autorisée de Urbain Dufresne, cultivateur, demeurant à Chouzé-sur-Loire; les dames Gillbire, Terpreau et Dufresne, les sieurs Étienne Lefais et Charles Lefais, et les mineurs Valentine Lefais et Célestine Lefais, héritiers de feu Jean Lefais, leur père;

7<sup>o</sup> Joseph Lefais, cocher, demeurant à Saumur, fils de Louis-Joseph Lefais;

8<sup>o</sup> Pierre Lefais fils, cultivateur demeurant à Bourgueil; Marie Lefais, cultivatrice, veuve de Louis Guibert, en son vivant meunier, demeurant à Vernol-le-Fourrier; Hen-

riette Lefais, épouse assistée et autorisée de Gustave Girault, demeurant à l'Échellerie, commune de la Pélerine; Louis Lefais, cultivateur, demeurant à Bourgueil, Anatolie Lefais, célibataire, demeurant à Bourgueil, tous enfants de Pierre Lefais père, et ledit Pierre Lefais père, aubergiste, demeurant à Bourgueil, comme père administrateur légal de Pierre-Aimée Lefais, sa fille mineure;

9<sup>o</sup> Anne Lefais, épouse assistée et autorisée de Jean Lardier, cultivateur, demeurant à Restigné;

Tous les sus-nommés légataires universels de feu la dame Anastasie-Renée-Thérèse Fournier, veuve de M. René Ossant, aux termes des testaments ci-après relatés, savoir:

Prosper Fournier et M<sup>me</sup> Gandon, pour un neuvième; Louis Fournier et M<sup>me</sup> Pellerin, chacun pour un tiers d'un neuvième, et Pierre Fournier, pour l'usufruit, et Henri Fournier, pour la nue-propriété du troisième tiers de ce neuvième; Jean Fournier, de Meslay, pour un neuvième; Louis, Henri, Eugène-Alphonse et Emile Fournier, de Nantes et de Sablé, pour un neuvième; Louis Lefais, pour un neuvième; les enfants de Jean Lefais, pour un neuvième; Joseph Lefais, pour un neuvième, dont il doit remettre un tiers aux enfants de Jean Lefais et aux enfants de Pierre Lefais, aubergiste à Bourgueil, enfin les enfants dudit Pierre Lefais, de Bourgueil, pour un neuvième; et la dame Lardier, pour le dernier neuvième, mais tous conjointement: tous les sus-nommés poursuivants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué demeurant à Saumur;

Contre:

1<sup>o</sup> La dame Marie Baugé, cultivatrice, veuve de Jean Lefais, demeurant à Chevré, commune de Bourgueil, en qualité de tutrice légitime de Valentine Lefais et Célestine Lefais, enfants mineurs nés de son mariage avec Jean Lefais;

2<sup>o</sup> Le sieur Pierre Lefais père, aubergiste, demeurant à Bourgueil, agissant comme père et administrateur légal de Aimée Lefais, sa fille mineure;

La dame Jean Lefais, es-noms, et le sieur Pierre Lefais père, aussi es-noms, colicitants, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> POULET, avoué, demeurant à Saumur;

Lesdits mineurs aussi légataires universels de la dame Ossant, comme il est expliqué ci-dessus;

En présence de M. Lefais, sus-nommé, agissant comme subrogé-tuteur des enfants mineurs des époux Jean Lefais-Baugé.

**DÉSIGNATION DES BIENS.**

Premièrement, 3<sup>e</sup> lot de l'affiche.

Une maison, située à Saumur, ancienne route de Tours, n<sup>o</sup> 43, joignant à l'est et à l'ouest M<sup>me</sup> Honorine Fournier, au sud M. Gesta.

Composée au rez-de-chaussée d'un corridor, d'un salon, salle à manger, cuisine, lingerie, cour, parterre, jardin potager et une portion de la Boire; — au premier étage, deux chambres à feu et greniers sur le tout. Mise à prix à quatre mille francs, ci. . . . . 4,000 fr.

Deuxièmement, 5<sup>e</sup> lot de l'affiche.

Une autre maison, ayant sa façade rue de l'ancienne route de Tours et son entrée rue de l'Île-Neuve, n<sup>o</sup> 44, joignant à l'est M. Delâtre, composée, au rez-de-chaussée, d'une remise et d'une écurie avec ouvertures rue de l'ancienne route de Tours; — au pre-

A reporter. 4,000 »

Report. 4,000 fr.  
mier, d'une chambre à feu avec grenier sur le tout; corridor et cour commune, lieux dans la cour. Mise à prix à quatre cents francs, ci. . . . . 400 »

Total des mises à prix, quatre mille quatre cents francs, ci. . . . . 4,400 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 10 février 1872.

Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le treize février 1872. Reçu 1 franc 20 centimes.

(78) Signé: ROBERT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE LIPPMAN.**

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 7 février 1872, enregistré à Saumur le 9 février 1872, folio 91, case 4, le sieur Lippman, entrepreneur général de la Maison centrale de Fontevault, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Eugène Lambert, banquier à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Ludovic Proust, propriétaire demeurant à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal,  
CH. PITON.

(79)

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

**A VENDRE**

A l'amiable,

**LA BELLE PROPRIÉTÉ VIGNOBLE DE BEAULIEU**

Sise à Bizay, commune d'Épiéds.

Appartenant à M. Pradeau-Mazeau.

Cette propriété comprend:

1<sup>o</sup> Un chalet de construction récente, pouvant tenir lieu de maison de maître; — servitudes.

2<sup>o</sup> Des caves spacieuses et aérées, contenant trois pressoirs, et dans lesquelles on peut aller et circuler avec des charrettes.

3<sup>o</sup> Le clos de Beaulieu, d'une contenance totale de 11 hectares 34 ares.

4<sup>o</sup> Un autre clos de vigne, appelé le Clos-des-Chapeaudaises ou de la Grande-Vigne, d'une contenance de 3 hectares 51 ares.

5<sup>o</sup> Et un hectare 71 ares 50 centiares de vigne, aux Chapeaudaises. Le cru de Beaulieu est un des plus estimés de l'Anjou.

La propriété de Beaulieu est située près de la route de Moncontour à Saumur.

Elle se trouvera à 2 ou 3 kilomètres de la station qui sera établie à ou près Brézé sur le chemin de fer concédé de Poitiers à Saumur.

Des carrières de tuffeau pourraient être exploitées sous la propriété et donner de bons résultats.

Une fabrique de vin champanisé, pourrait être installée avantageusement dans les caves de Beaulieu.

Le chalet, le clos et les caves de Beaulieu, ne seront vendus qu'en un seul lot.

Le clos et les vignes des Chapeaudaises seront vendus en détail, au gré des acquéreurs.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. Louis BOUTRET, propriétaire et expert, à Saint-Cyr-en-Bourg, soit à M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

(80)

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué, et de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

Le dimanche 25 février 1872, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Méhousas,

**DES BIENS**

CI-APRÈS,

Dépendant de la succession du sieur Soudier.

1<sup>o</sup> Une maison, sise à Saumur, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 36.

Mise à prix. . . . . 6,000 f.

2<sup>o</sup> Maison avec jardin, sis au Pont-Fouchard, grande route.

Mise à prix. . . . . 7,000 »

3<sup>o</sup> Clos de vigne, de 27 ares 90 centiares, au Pont-Fouchard, près la maison ci-dessus.

Mise à prix. . . . . 2,400 »

4<sup>o</sup> Vingt-cinq ares 68 centiares de vigne, à Saint-Florent, au canton de Hocquebourg.

Mise à prix. . . . . 1,250 »

S'adresser, pour renseignements: Soit à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire, soit à M<sup>e</sup> LABICHE et POULET, avoués.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**MAISON**

AVEC PETIT JARDIN

à Saumur, rue des Potiers.

PETITE MAISON

Avec 33 ares de terre,

aux Deux-Sœurs, ayant façade sur la route.

S'adresser audit notaire. (82)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PROPRIÉTÉ à Chaintre, composée de maison neuve et jardin de 60 ares, clos de murs.

S'adresser audit notaire. (94)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

MAISON, rue de la Basse-Île, appartenant à M. Cassin.

S'adresser audit notaire. (75)

**A VENDRE**

**VIN ROUGE**

Du château du Bellay, commune d'Allonnes.

Années 1869, 1870, 1871.

S'adresser à M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire, Allonnes. (83)

**HOTEL D'ANJOU.**

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

**BENZINE J. GARDOT  
DIJON**

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25. A Saumur, chez M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (32)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**On demande un homme pour garde champêtre.**

S'adresser à M. PERBEAU, maire de Distré. (84)

M. NORMANDINE, rue St-Jean, désire trouver un jeune homme voulant commencer la pharmacie.

M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un élève.

**M. PAUL TAVEAU,  
GÉOMÈTRE-EXPERT,**

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, près Saumur. (430)

**OFFRE D'AGENCE**

dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 francs par an, sans rien changer à ses habitudes. S'adresser, franco, à M<sup>e</sup> SANGRAND, 15, place Maubert, à Paris. Joindre un timbre, pour recevoir franco, instructions et prix-courants. (61)

**ARGENTEZ VOUS-MÊME**

Réargentez, entretenez les couverts, service de table, réchauds, flambeaux en ruolz, cuivre plaqué, etc., avec le bleu d'argent pur. Boîte avec instruction 1 fr. 50. Envoi franco en France contre 1 fr. 80 en timbres-poste.

Dépôt à Angers, chez Febvre, pharmacien, place du Cirque. (69)

**PLACEMENT A DIX POUR CENT**

Capital disponible tous les mois.

Par une combinaison qui leur est particulière, MM. Vuillemin et C<sup>e</sup>, banquiers, 25, boulevard Poissonnière, à Paris, placent en report au taux de 10 p. 0/0, sur des obligations de la Ville de Paris, toutes sommées qu'on leur adresse ou que l'on verse, au crédit de leur compte, dans les succursales de la Banque de France. — Ces sommes ne sont engagées que pour un mois. (51)

LE SEUL

**CUNDURANGO-GAULT**

importé de l'Équateur, sous la garantie du gouvernement et par l'entremise des consulats. Le seul employé dans les hôpitaux contre les Vices du Sang. Le seul vin de Malaga au Cundurango-Gault employé contre l'Anémie, les Fleurs Blanches, la phthisie, etc., se trouve à la pharmacie Meyerbeer, 3, rue Meyerbeer, Paris.

Les médicaments à base de Cundurango-Gault se vendent en France, exclusivement sur ordonnance le médecin. Correspondance avec les Médecins. (72)

**PLUS DE HERNIES**

Guérison radicale des Hernies et Descentes. Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bardagisier-herniaire, aux Herbières (Vendée), rendrez et succ<sup>e</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>e</sup> Briand, aux Herbières (Vendée).